



PROCES-VERBAL N°11
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 03/07/2018

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART,

Excusés : Pierre BIENVENU, Michel CORNIAUX, Jean Paul TURPIN

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

10/09/2018

09/10/2018

13/11/2018

03/12/2018

Attention :

**Les dossiers sont à retourner au plus tard le
01/09/2018**

Le P.V n°10 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **GUISE – STADE MARCEL PREVOT – NNI 023610101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 10/07/2018 et l'éclairage en Niveau E5 jusqu'au 18/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Octobre 2012
- Plan des vestiaires
- Plan Masse
- Rapport de la visite effectuée le 11/06/2018 par Monsieur Michel RAVIART - Président de la CRTIS.

Les points de non conformités pour un classement de niveau 4 sont les suivants :

- L'aire de jeu doit être portée à 105 m x 68 m ; la prescription de conversion du titre 6 du Règlement pour les installations déjà classées prévoit un mini de 100m x 65 m pour un niveau 4.
- La main courante doit être obstruée en partie basse - grillage et/ou panneaux avec ou sans publicité (garde au sol max de 0,10m). cf. art.2.2.3 du Règlement fédéral
- La protection des joueurs et arbitres en sortie de vestiaires jusqu'au terrain doit être rétablie.

Si la collectivité propriétaire s'engage dans ces mises en conformité, le niveau 4 pourra être prononcé par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives au vu de la réalisation des travaux.

Dans cette attente, la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives propose le classement de l'installation en Niveau 5 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Mise en conformité des bancs de touche joueurs à 5m (pour un Niveau 4)

1.3 Changements de niveau de classement

- **ITANCOURT – STADE PARC DE LA MARQUETTE 1 – NNI 023870101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Février 2008
- PV CDS du 17 Janvier 2008
- Plan des vestiaires
- Plan Masse
- Rapport de la visite effectuée le 11/06/2018 par Monsieur Michel RAVIART - Président de la CRTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 sous réserve de l'aménagement de la liaison protégée vestiaire terrain et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillé

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31 Juillet 2018 :

- AOP et un PV CDS intégrant la tribune.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **GUISE – GYMNASE JUCHLY – NNI 023619902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03 Juillet 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Tracés spécifiques futsal à réaliser, éventuellement par bande adhésive
- Remettre en état le revêtement dégradé sur les trappons des embases
- Protection mousse à installer derrière les buts

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31 Juillet 2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – NNI 025540101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2023.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 26 Juin 2018 par Mr Mickael AUBRY – Membre de la CRTIS indiquant les points importants à mettre en place pour un classement en Niveau 4.

La Commission précise que les travaux suivants ou aménagements doivent être réalisés pour permettre un classement en Niveau 4 :

- Bancs de touche joueurs 5m
- Banc de touche délégué 1,5m
- Vestiaires joueurs 20m² (actuellement 16m²)
- Vestiaire arbitre 12m² (actuellement 9m²)
- Local délégué (6m²) éventuellement localisé dans un vestiaire arbitre
- Protection supplémentaire grillagée 1,50m de part et d'autre de la sortie de la zone protégée

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VENDIN LE VIEIL – STADE ERNEST SCHAFFNER 2 – NNI 628420302**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/02/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

- Rapport de visite effectuée le 22 Juin 2018 par Mr Jean Paul TURPIN – Membre de la CRTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 03/07/2028.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **ARRAS – COMPLEXE SPORTIF GRIMALDI 2 – NNI 620410202**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 27/09/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 31/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES**• AVION – STADE DU LYCEE PABLO PICASSO – NNI 620650501**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance du projet de reconstruction des nouveaux vestiaires suite à un incendie.

La Commission demande de supprimer ou condamner :

- La porte d'accès entre le vestiaire arbitre et la buvette
- La porte d'accès entre le dégagement et la salle de réunion

Le bloc vestiaire doit rester inaccessible aux publics.

La Commission invite la Collectivité à demander le classement de cette installation une fois les vestiaires réalisés.

• LOOS EN GOHELLE – STADE SAINT ALBERT 1 – NNI 625280301

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 23/10/2018.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie de Loos en Gohelle nous informant son souhait de céder le terrain du Stade Saint Albert 1 – NNI 625290301 à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAMPAGNE LES HESDIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622040101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 24/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Janvier 2018

- Rapport de visite effectuée le 14 Juin 2018 par Mr J VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de confirmation de classement en niveau 5 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (Abris de touche).

La Commission demande que lui soit transmis des photos et attestation montrant que les bancs de touche ont bien été déplacés en dehors des 2,50m de sécurité.

Elle précise qu'en l'absence de ce document, l'installation sera retirée du classement.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique
- Changer les buts à effectif réduit (importante corrosion et frisures aux soudures)

La Commission indique que le projet du nouveau vestiaire peut être soumis à une demande d'avis préalable auprès du District.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **DANNES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622640101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24 Mai 2018

- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10/12/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre les buts de Foot A 8 à 2,50m de la ligne de touche.

1.3 Changements de niveau de classement

- **TUBERSENT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628320101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 06/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 28 Juin 2018 par Mr Damien DENIS – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 03/07/2028.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **BEZINGHEM – STADE MUNICIPAL – NNI 621270101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission, prenant en compte les possibilités d'emprise foncière, donne un avis favorable pour un classement en niveau 5 sur le projet des vestiaires et d'agrandissement du terrain pour une longueur portée à 105m et une largeur à 66m avec inversion de l'implantation des bancs de touche.

Avec les réserves suivantes à prendre en compte :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains
- Un banc de touche officiel (1,50m) demeure fortement recommandé.

- **COULOMBY – STADE MUNICIPAL – NNI 622450101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 08/04/2023.

La Commission reprend le dossier suite au PV 10 du 05 Juin 2018 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour des vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet des vestiaires qui peut correspondre à un niveau 6 sous réserve que toutes les prescriptions réglementaires pour ce niveau et notamment les dimensions de l'aire de jeu et ses dégagements soient respectées.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **ARQUES – STADE ALFRED ANDRE 1 – NNI 620400101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 17/02/2020 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 25/11/2017.

Eclairage moyen horizontal : 320 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emin/Emaxi : 0.43

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 03 Juillet 2020.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement



4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **RETY – STADE DOMINIQUE GAVEL – NNI 627050101**

La Commission prend connaissance de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Mairie nous informant que le terrain du Stade Municipal porte désormais le nom de « **Stade Dominique GAVEL** ».

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **COUSOLRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 591570101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Mai 2015
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 03 Juillet 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique

- **COUSOLRE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 591570102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Mai 2015

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 03 Juillet 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2m sous la barre transversale)
- Ramener la largeur du terrain à 55m et s'assurer que la distance de la ligne de touche à l'abri de touche soit de 2,50m minimum

- **LE CATEAU CAMBRESIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 – NNI 591360102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 27/05/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Juin 2018
- PV CDS du 18 Mars 2014
- Plan de recollement

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 03 Janvier 2019 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

La Commission demande que lui soit transmis les résultats de tests in-situ sur le nouveau revêtement avant le 03 Janvier 2019 (dernier délai)

- **SOLRE LE CHATEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 595720101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission reprend le dossier suite au PV 10 du 05 Juin 2018 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Mars 2018
- Photos montrant la suppression des poteaux électriques qui se trouvaient dans le dégagement de sécurité des 2,50m

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (Abris de touche).

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

La Commission demande que lui soit transmis des photos et attestation montrant que les bancs de touche ont bien été déplacés en dehors des 2,50m de sécurité.

Elle précise qu'en l'absence de ce document, l'installation sera retirée du classement.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

• **ESCAUDAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592050102**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 01/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Mars 1998
- Plan des vestiaires
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectuée le 1^{ER} Juin 2018 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique
- Le dégagement derrière la ligne de but doit être porté à 6m sur 20m de large ou interdire au public l'accès derrière la ligne de but (clôture)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP) correspondant à cette installation

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **AVESNES LES AUBERT – STADE MARCEL DANJOU 1 – NNI 590370301**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 05/09/2026.

La Commission prend connaissance des photos montrant la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44 sous la barre transversale.

Remerciements

- **MARPENT – STADE OMNISPORT DU BEL AIR – NNI 593850101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03/05/2028, suite à la visite du 16 Mars 2018.

La Commission confirme que cette installation ne permet pas un classement de niveau 5.

La CDTIS Escaut se tient à disposition du propriétaire pour tout avis préalable pour un projet de mise en conformité.

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LYS LEZ LANNOY – STADE JEAN CHOLLE 2 – NNI 593670102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 03/07/2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARMBOUTS CAPPEL – STADE ROGER FLENGHI 2 – NNI 590160101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 28/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Janvier 2018
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission confirme le classement en Niveau 6 jusqu'au 28 Mai 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Réduire la largeur de l'aire de jeu de façon à ce que la distance entre la ligne de touche et les buts rabattables soit de 2,50m
- Elaguer les arbres au-dessus des bancs de touche

- **LYS LEZ LANNOY – STADE JEAN CHOLLE 1 – NNI 593670101**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 31/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08 Juin 2018
- Plan des nouveaux vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Tracer la zone technique
- Mettre en place dans chaque vestiaire : Miroir – Bancs et Porte manteaux

- **MONS EN BAROEUL – STADE DE LATTRE DE TASSIGNY – NNI 594100101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 5 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (Buts A 8).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique
- Revoir l'implantation des buts A 8 qui une fois rabattus doivent présenter une distance de 2,50m minimum par rapport à la ligne de touche. (Art. 1.1.7 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 1 – NNI 591630101**

Cette installation est classée en Niveau 3 SYE jusqu'au 31/03/2018 puis mis en Travaux jusqu'au 30/06/2018 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 29/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 2 – NNI 591630102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2023.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 29/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **CYSOING – STADE JEAN TIQUET 1 – NNI 591680201**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 04/11/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 22/06/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **ESTAIRES – COMPLEXE SPORTIF HENRI DUREZ – NNI 592120201**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 21/10/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 13/06/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

-

- **ROUBAIX – COMPLEXE SPORTIF BARBE D'OR 2 – NNI 595120201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 04/02/2020 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 26/04/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 17/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **ROUBAIX – STADE D'AVELGHEM 1 – NNI 595120601**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 22/09/2022 et l'éclairage en Niveau E5 jusqu'au 16/11/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 17/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **ROUBAIX – STADE JOCELYN VANDAELE 1 – NNI 595120301**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 20/10/2023.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 17/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **ROUBAIX – STADE MAERTENS – NNI 595120102**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 25/11/2021 et l'éclairage en Niveau E5 jusqu'au 16/11/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 17/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **ROUBAIX – PARC DES SPORTS 1 – NNI 595120401**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 18/09/2021.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 15/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

1.5 Avis préalables

- **CHERENG – COMPLEXE SPORTIF DE L'AUTOUR – NNI 591460101 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau Foot A 8 SYE.

La Commission précise que les dégagements derrière la ligne de but peuvent être diminués à 2,50m.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en niveau Foot A 8 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Pour un dossier FAFA il manque le devis descriptif estimatif et le dossier technique du gazon synthétique.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LOON PLAGES – STADE MARCEL ROSSEEL 1 – NNI 593590101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 17/02/2020 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 22/07/2018.

Eclairage moyen horizontal : 291 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emin/Emaxi : 0.55

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 17/06/2020.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **CHERENG – COMPLEXE SPORTIF DE L'AUTOUR – NNI 591460101 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage d'un terrain A8 et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour une conformité au cahier des charges FAFA.

Eclairage moyen horizontal : 152 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

- **MONS EN BAROEUL – STADE MICHEL BERNARD 1 – NNI 594100301**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 14/08/2023 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 09/09/2016.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 161 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

- **MONS EN BAROEUL – STADE MICHEL BERNARD 2 – NNI 594100302**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 08/09/2023 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 09/09/2016.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 161 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.64

- **RONCHIN – STADE FOOT5 AVEC PALISSADE 1 – NNI 595075501 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage d'un Foot5 et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour une conformité au cahier des charges éclairage Fafa pour une installation Foot5.

Eclairage moyen horizontal : 169 Lux

Facteur d'uniformité : 0.58

- **RONCHIN – STADE FOOT5 AVEC PALISSADE 2 – NNI 595075502 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage d'un Foot5 et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour une conformité au cahier des charges éclairage Fafa pour une installation Foot5.

Eclairage moyen horizontal : 169 Lux

Facteur d'uniformité : 0.58

- **STEENVOORDE – STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 595805501 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage d'un Foot5 et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour une conformité au cahier des charges éclairage Fafa pour une installation Foot5.

Eclairage moyen horizontal : 185 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **COUDEKERQUE VILLAGE – COMPLEXE SPORTIF FORT VALLIERES 4 – NNI 5915402014**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 18/11/2018.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Novembre 2011.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LYS LEZ LANNOY – COMPLEXE SPORTIF JULES FERRY 1 – NNI 593670201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 20 Juin 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS indiquant la mise en conformité de la zone de dégagement à 2,50m du pare ballons à l'extrémité Nord.

Remerciements

- **STEENVOORDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595800101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/06/2020.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 26 Juin 2018 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS nous informant que le Stade municipal dispose à présent de 8 nouveaux vestiaires :

- Vestiaires joueurs : 2 de 22 m² - 2 de 18 m² et 4 de 16 m²

- Vestiaire arbitre : 1 de 7 m²

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LAMORLAYE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 603460101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Juin 2018

- Rapport de visite effectuée le 20 Juin 2018 par Mr J ARNAUD – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre un lavabo dans les quatre vestiaires
- Mettre un miroir dans les vestiaires 1 et 2
- Installer un banc de délégué (1,50m)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 2 – NNI 604630102**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 23/09/2027.

Eclairage moyen horizontal : 236 Lux (valeur à la mise en service requise : 250 lux.)

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emin/Emaxi : 0.50

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAUMONT EN VEXIN – PARC DES SPORTS VEXIN-THELLE 1 – NNI 601430101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 22/04/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 12/04/2018.

Eclairage moyen horizontal : 314 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **CHAUMONT EN VEXIN – PARC DES SPORTS VEXIN-THELLE 2 – NNI 601430102**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 16/03/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 12/04/2018.

Eclairage moyen horizontal : 337 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LE RONSSOY – STADE MUNICIPAL – NNI 806790101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Septembre 2003
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03 Juillet 2028.

La Commission émet les remarques suivantes :

- Pour un classement en niveau 6, une main courante devra être mise en place sur une longueur du terrain côté vestiaires conformément au Règlement des Terrains et Installations Sportives.
- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **EPEHY – STADE PIERRE LECONTE – NNI 802710101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Février 2005

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31 Mars 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Tracer la zone technique
- Compléter la main courante côté EST

Nota : A la prochaine échéance de classement décennal (31/03/2028), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **AMIENS – STADE GUSTAVE CHARPENTIER – NNI 800211901**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 16/09/2026.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 13 Février 2014 et transmet le dossier à la CFTIS pour information.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **AMIENS – STADE VIRGILE DUFOSSE – NNI 800211701**

Cette installation est classée en Niveau 6 sy jusqu'au 15/01/2021.

Après une nouvelle visite sur place de Mr Alain LECLERCQ – Membre de la CRTIS, constate que les travaux de réparation des points de pénalty, de la surface de réparation à l'entrée, et la ligne de touche ont été effectués.

Remerciements

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 2 – NNI 800210202**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 18/11/2027.

La Commission prend connaissance de la mise en place d'un lavabo et d'un miroir dans les vestiaires joueurs.

Remerciements